



DISCUSSION N°11 « LES SYSTEMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE EN AFRIQUE DE L'OUEST » - RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

Discussion ouverte du 24 mars au 13 mai 2022

CONTENU

1. Hamidou Diawara, Association malienne pour la solidarité et le développement (AMSD) – Mali – 25/3/22	2
2. Idrissa Nacambo, agent agricole indépendant – Burkina Faso - 28/3/22	3
3. Ana-Bio Togo – Togo - 28/3/22	4
4. CNAbio – Burkina Faso - 15/4/22	5
5. Gérard Andriamandimby, Feno Rahelisoa, Fanja Ralamboranto, Jean-Yves Ramanamidona et Annita Razanadrakoto (Afdi Madagascar) - 21/4/22	8
6. ACED – Bénin - 25/4/22	8
7. APAD Sanguié – Burkina Faso – 26/4/22	9
8. Souleymane Yougbare, CNAbio – Burkina Faso - 09/05/22	11
9. Christian Legay, Autre Terre – Burkina Faso - 09/05/22	11
10. Guillemette Lefort - Afdi, Karelle Coco - Fupro, Edgar Maxime Deguenon - ONG Hortitechs, Yvan Oustalet - Afdi Nouvelle-Aquitaine – Bénin - 11/05/22	12

QUESTIONS DE LANCEMENT

Les cultures certifiées « bio » restent très minoritaires en Afrique de l'Ouest (0,1 % des superficies cultivées au Sénégal, 0,5 % au Bénin et au Burkina Faso, 1 % au Togo) mais les statistiques ne recouvrent pas les autres formes d'agriculture qui s'en rapprochent : agroécologique, biologique non certifiée, durable, écologique, naturelle, saine. En effet, la certification par un tiers est inabordable pour les petites exploitations familiales africaines alors même que le contexte est favorable aux modes de production durables (petites surfaces, diversification, utilisation de ressources locales). Les systèmes participatifs de garantie (SPG), certification par les pairs, sont plus adaptés aux conditions locales et visent à accorder plus d'autonomie aux producteurs. Ils apparaissent comme une solution fiable pour répondre à la demande croissante de produits bio/agroécologiques ouest-africains sur les marchés locaux. En effet, les préoccupations sanitaires progressent, en particulier dans les villes. Les initiatives de création de label SPG se structurent parfois à l'échelle nationale.

Nous invitons les membres des réseaux Roppa, Pafao, Jafowa et leurs partenaires à contribuer à la réflexion commune :

- Côté producteurs, avez-vous eu des expériences de labellisation de vos produits par un SPG ? Quel bilan en tirez-vous ?
- Côté organismes de labellisation, comment analysez-vous la demande pour des produits plus sains et l'impact des SPG sur celle-ci ?
- Quels sont les avantages et inconvénients d'une structuration nationale des SPG ?

1. Hamidou Diawara, Association malienne pour la solidarité et le développement (AMSD) – Mali – 25/3/22

Le label bio local partage la même vision de l'IFOAM organics, par des systèmes participatifs de garantie, qui sont un système d'assurance qualité orienté localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances. (Définition IFOAM, 2008).

Le SPG Bio local en 12 points :

- Rendre l'agriculture biologique sensible à la nutrition, plus respectueuse des valeurs humaines prenant soin de la santé des consommateurs, du climat et de la biodiversité ;
- Redynamiser les systèmes alimentaires durables au Mali à travers un programme de certifications des producteurs bio ;
- De prioriser et maintenir leur propre santé ainsi que celle de la population ;
- D'améliorer la fertilité des sols et la prévention contre les parasites de façon naturelle en utilisant les technologies appropriées ;
- Réduire l'impact écologique de l'agriculture par des innovations et inverser l'action du changement climatique par la fixation du CO₂, en intégrant l'agroforesterie à l'agroécologie ;
- Permet aux agriculteurs biologiques certifiés d'accéder à des outils d'apprentissage visant à augmenter leurs savoir-faire, développer la production et la productivité agricole, ainsi que la gestion des cultures associées et augmenter les revenus des paysans ;
- Permet aux agriculteurs certifiés d'avoir accès aux marchés locaux et nationaux ;
- Le SPG permet aux agriculteurs de minimiser l'impact de leur métier sur l'environnement et le climat en développant des alternatives écologiques et responsables.
- Le maintien des savoirs paysans et savoir-faire locaux par l'agroécologie et l'agriculture biologique.
- Un processus d'apprentissage continu (formations des producteurs) et sensibilisation de la population.
- Développer le patriotisme économique par la consommation locale « Made in Mali »
- Contrôler tous les stades de la filière : production, transformation, entreposage, transport et commercialisation

Quels sont les avantages et inconvénients d'une structuration nationale des SPG ?

Avantages : Une structuration nationale d'un SPG donne plus de poids et de légitimité au label pour sa crédibilité et facilite l'adhésion des opérateurs (producteurs, commerçants, distributeurs, transformateurs, consommateurs).

Il s'agit, entre autres, de :

- Faire de l'agriculture biologique le moteur du développement de l'économie locale au Mali
- Promouvoir des alternatives de production et techniques agricoles biologiques et agroécologiques
- Création d'emplois verts et lutter contre la pauvreté en zones rurales et urbaines
- Offrir aux consommateurs des produits agricoles bio de qualité à un prix équitable
- Contribuer à réduire l'impact écologique et énergétique de l'agriculture (CDN Pays Mali, Accord de Paris sur le climat)
- Contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD 2030) et Agenda 2063 de l'Union Africaine, Respect et la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam
- Intégrer l'agroforesterie à l'agroécologie et les sous-secteurs de l'agriculture

Inconvénients :

- Le manque de soutien par les autorités locales ou la non reconnaissance du label
- Les coûts de structuration du processus de certification

2. Idrissa Nacambo, agent agricole indépendant – Burkina Faso - 28/3/22

Depuis quelques années, dans ce pays [*Burkina Faso*], un nombre croissant d'agriculteurs s'intéressent à l'agriculture biologique. Cette démarche rejoint l'adhésion de consommateurs urbains en quête de signes de qualité pour guider leurs achats. Comment donner à ces derniers une garantie crédible de la qualité des produits qu'ils achètent ? En l'absence de label public dédié à l'agriculture biologique, la certification tierce partie de cahiers des charges étrangers (notamment européens) est d'abord apparue comme une solution possible. Elle s'est très vite révélée inadaptée pour les petits producteurs, puisqu'elle représente un coût important et exige une certaine éducation pour pouvoir respecter les normes et standards requis. De plus, la commercialisation des produits est difficile pour ces producteurs, dont le faible volume de produits est rejeté au profit des produits provenant des grandes exploitations biologiques. Face à ces problèmes, certains acteurs ont choisi de se tourner vers le système participatif de garantie promu par le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio) : le BioSPG.

En effet, on pourrait distinguer dans ce système trois grands avantages :

- D'abord il y a la construction d'une culture commune (Le SPG est surtout un tremplin pour la réalisation d'activités en commun. Il permet donc de construire de manière horizontale et participative une culture partagée au sein des membres constituant l'opérateur) ;
- Ensuite on pourrait noter l'amélioration collective des pratiques car le SPG en tant que processus de certification va au-delà du contrôle-sanction et devient un outil pour l'amélioration des pratiques. Les visites permettent de comprendre la dynamique des producteurs et les enquêteurs sont plutôt perçus comme des partenaires ;
- Enfin le SPG facilite l'émergence de dynamiques locales (commercialisation groupée par exemple).

Toutefois, il existe encore aujourd'hui de nombreux obstacles au développement du BioSPG au Burkina Faso : d'une part le label est assez récent et n'est pas encore suffisamment ancré territorialement, d'autre part quelques contraintes organisationnelles menacent son déploiement rapide. Enfin, le modèle repose sur des financements extérieurs importants, ce qui pose la question de sa viabilité. Au regard de l'intérêt que revêt l'agriculture biologique au triple plan sanitaire, économique et écologique, le système participatif de garantie gagnerait à être mieux connu et accompagné par le politique. Cela pourrait être réalisé notamment par l'inscription du SPG dans les documents politiques et stratégiques du ministère en charge de

l'Agriculture et de celui en charge de la Recherche comme un levier à même d'apporter une solution durable à la question de la malnutrition et de la pauvreté.

Vous pouvez aussi lire mon article et voir ma capsule sur le BioSPG ici : <https://www.chaireunesco-adm.com/Idrissa-Nacambo>

3. Ana-Bio Togo – Togo - 28/3/22

Question 1 : Côté producteurs, avez-vous eu des expériences de labellisation de vos produits par un SPG ? Quel bilan en tirez-vous ?

Nos producteurs n'ont pas connaissance de la labellisation des SPG, il a fallu qu'ANA-BIO Togo prenne l'initiative en vue de vulgariser et sensibiliser ces derniers sur cette démarche. Nous avons en premier lieu identifier les initiatives en cours au pays et ensuite passer à une étape d'harmonisation nationale du cahier des charges et qui a été reconnu par IFOAM en 2021. En termes de bilan, nos producteurs certifiés SPG sont en général satisfaits du travail réalisé, mais leurs principales difficultés sont de 4 ordres :

- foncier : les producteurs locataires des terres qui sont obligés après la fin du bail de se déplacer ailleurs ;
- marché : ils se retrouvent sur un marché où les produits BioSPG sont méconnus par la population, seuls ceux qui connaissent s'approvisionnent auprès d'eux ;
- technique : renforcement de capacité sur les bonnes pratiques agricoles innovantes, la gestion et organisation de la conformité de leurs exploitations ;
- financier : besoins des moyens de production biologique, ils demandent qu'on trouve des financements pour leur exonérer les frais d'accompagnement pour la certification BioSPG.

Question 2 : Côté organismes de labellisation, comment analysez-vous la demande pour des produits plus sains et l'impact des SPG sur celle-ci ?

Avec le travail fait sur le terrain et la communication dans les médias, organisation des foires de promotion de ces produits labellisés BioSPG Togo, on remarque que la population commence vraiment à s'intéresser à ces produits. Donc, oui, la demande est là et se justifie aussi par la demande de certains opérateurs pour se faire certifier en BioSPG Togo. En 2021, nous avons eu 30 opérateurs qui ont demandé à se faire certifier BioSPG Togo et 20 ont été satisfaits. Pour cette année 2022 en plus des 10 restants, nous avons 20 demandes actuellement, ce qui confirme la forte demande de ces produits BioSPG. De plus, un opérateur nous a fait un retour qu'il a exporté une petite quantité de son produit labellisé BioSPG Togo en Allemagne.

Question 3 : Quels sont les avantages et inconvénients d'une structuration nationale des SPG ?

Avantages :

- Institutionnaliser la démarche au niveau national par un organe indépendant qui pilote le processus ;
- Garantir l'intégrité biologique et protéger les consommateurs nationaux via des outils et grilles d'évaluation consensuelle ;
- Harmoniser et adopter un cahier des charges national en vue d'une convergence d'impacts pour le développement du marché bio national ;
- Permet de mieux cadrer et suivre la démarche de certification SPG au plan national ;
- Permet de mieux orienter les appuis, renforcements et accompagnement des opérateurs concernés ;
- Permet de faire connaître rapidement le processus SPG aux populations avec un élargissement rapide du marché au niveau national pour les opérateurs ;
- Moins coûteux par rapport à la certification tierce ;

- Une structuration nationale d'un SPG donne plus de poids et de légitimité au label pour sa crédibilité et facilite l'adhésion des opérateurs (producteurs, commerçants, distributeurs, transformateurs, consommateurs).

Inconvénients :

- C'est la meilleure structuration à faire surtout dans nos contextes de pays tiers. Les problèmes qui surviendront vont se résoudre cas par cas pour asseoir enfin un SPG efficace, efficient et durable. L'exemple du Burkina en est la preuve, même si tout n'est pas encore parfait.

4. CNABio – Burkina Faso - 15/4/22

Question 1 : Côté producteurs, avez-vous eu des expériences de labellisation de vos produits par un SPG ? Quel bilan en tirez-vous ?

Historique :

Le CNABio, porteur de l'initiative BioSPG au Burkina Faso, a été créé en 2011 avec comme objectif de contribuer à créer un cadre réglementaire et législatif favorable à l'épanouissement de l'agriculture biologique au Burkina Faso et de contribuer à la création d'un marché national des produits biologiques. Sous le leadership de son bureau exécutif, des réflexions sur une norme burkinabè en agriculture biologique ont été menées. Ces réflexions font suite aux constats sur lesquels le Burkina est un pays impliqué dans la production biologique mais destiné à l'exportation. Et au niveau national il n'existait pas de référentiel pour la certification biologique des produits. Enfin, en termes de potentiels, il existe un marché et des produits capables de pouvoir satisfaire la demande des consommateurs locaux.

C'est au regard de ces constats que les membres du bureau du CNABio ont entamé des séances d'informations et de sensibilisations auprès des institutions étatiques et régionales à savoir le Ministère en charge du développement rural (agriculture, eau, recherche, élevage), la direction en charge de la normalisation et de la qualité au niveau régional (UEMOA) et national (ABNORM).

A l'issue de ces échanges, ces structures ont approuvé l'idée d'un cahier des charges pour la production biologique. Une collaboratrice de IFOAM-Organics International s'est rendue en mission au Burkina Faso et a permis aux élus et membres du CNABio de mieux comprendre les concepts de l'AB, des cahiers des charges et des systèmes de contrôle. C'est à travers cette mission que le concept du SPG a été choisi par les acteurs.

A l'issue de la formation de l'IFOAM, un comité d'experts nationaux a été mis en place en vue d'accompagner le consultant soumis à la tâche. Plusieurs travaux (terrain et de rédaction) ont été réalisés de façon participative avec le consultant jusqu'à l'aboutissement de la validation de la norme et du guide de certification sur le plan national en 2013.

Bilan-résultats

Un des défis majeurs après la validation de ces deux documents était de rendre opérationnel le système au niveau national. Ainsi donc, en 2015, il a été rendu opérationnel à travers une phase pilote qui a permis de certifier 87 producteurs dont une ferme privée et des OP accompagnés par des ONGs nationales.

Le Second défi (la mise à l'échelle) dans le processus était le choix de ne plus faire appel à des opérateurs après une deuxième campagne mais d'ouvrir le système à ce qui cherche ou souhaite la certification. Actuellement le CNABio compte plus de demande de certification qu'il ne peut gérer. L'avantage est que les opérateurs qui cherchent la certification sont très motivés et souvent assez autonomes.

Au stade actuel nous avons en termes de résultats (fin mars 2022):

- ✓ 52 Opérateurs certifiés dont des fermes privées, des Sociétés coopératives des producteurs, des points de vente, une unité de transformation etc...

- 805 producteurs certifiés SPG (selon la méthode de calcul de l'IFOAM) dont 83% sont des femmes ;
- 1334 producteurs impliqués ;
- ✓ une superficie de 176,4 ha

Question 2 : Côté organismes de labellisation, comment analysez-vous la demande pour des produits plus sains et l'impact des SPG sur celle-ci ?

Plusieurs producteurs ou groupements de producteurs aujourd'hui certifiés développent des circuits courts pour l'écoulement de leurs produits. La majorité des consommateurs dans une période ancienne ont été des expatriés qui connaissent le concept de la certification biologique.

Suite à des scandales et intoxications alimentaires dû à l'utilisation abusive des produits chimiques de synthèses et des mauvaises pratiques agricoles, il est né chez nos populations une prise de conscience quant à leur alimentation. Ce qui a permis à ces derniers de s'intéresser aux produits écologiques et biologiques. L'organisation de la 1^{ère} et 2^{ème} édition de la foire « Eco-bio » au Burkina Faso a été le fer de lance et a permis d'accroître la demande des produits bio [2018 et ?].

Aujourd'hui, nous assistons à une forte demande de produits bio ce qui a pour conséquence une émergence de points de ventes de ces produits. Rien que dans la capitale de Ouagadougou nous avons une dizaine de boutique de vente des produits « Eco-bio » et au moins 3 marchés hebdomadaires. Effet qui se développe dans d'autres villes du Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Koudougou etc...)

Une étude¹ a démontré que les commerçants/producteurs certifiés BioSPG disent que : quand ils montrent le certificat ou le label BioSPG au lieu de vente les consommateurs posent moins de questions sur la provenance des produits et sont rassurés sur la qualité de ces produits.

Toujours la même étude démontre l'impact du SPG et se résume en quatre points dont :

- La confiance du producteur quant à sa capacité de mettre sur le marché ses produits bio ;
- L'assurance de la qualité de ses produits qui facilite l'adhésion des consommateurs ;
- L'amélioration de la collaboration entre les acteurs (échanges, partage d'information mais aussi collaboration économique) ;
- L'amélioration des revenus des producteurs.

Question 3 : Quels sont les avantages et inconvénients d'une structuration nationale des SPG ?

Avantages :

- Institutionnaliser la démarche au niveau national par un organe indépendant qui pilote le processus ;
- Garantir l'intégrité biologique et protéger les consommateurs nationaux via des outils et grilles d'évaluation consensuelle ;
- Harmoniser et adopter un cahier de charge national en vue d'une convergence d'impacts pour le développement du marché bio national ;
- Permettre de mieux cadrer et suivre la démarche de certification SPG au plan national ;
- Permettre de mieux orienter les appuis, renforcements et accompagnement des opérateurs concernés ;
- Permettre de mobiliser de la ressource (Technique, financier et humain) pour soutenir l'initiative ;
- Faciliter la gestion des conflits entre les acteurs ;
- Gérer la fraude quant à une utilisation du label SPG ;

¹ La certification biologique orientée aux marchés locaux aux pays du sud - atouts et défis : L'exemple du Burkina Faso. René E., 2018

- Permettre de faire connaître rapidement le processus SPG aux populations avec un élargissement rapide du marché au niveau national pour les opérateurs ;
- Moins coûteux par rapport à la certification tierce ;
- Une structuration nationale d'un SPG donne plus de poids et de légitimité au label pour sa crédibilité et facilite l'adhésion des opérateurs (producteurs, commerçants, distributeurs, transformateurs, consommateurs).

Inconvénients :

- Diversité et hétérogénéité des acteurs du SPG qui peuvent susciter des incompréhensions sur le processus de certification au niveau des acteurs.
- Disparité des prix de ventes des produits AB/AE² chez les producteurs SPG Bio...
- Le défi de mobilisation des ressources pour faire fonctionner le processus de certification.

Défis/Perspectives

Actuellement le CNABio compte plus de demande de certification qu'il ne peut gérer. Il est donc nécessaire d'envisager une déconcentration de la certification SPG avec une plus forte implication des cadres de concertation régionaux pour faire ce travail. Le CNABio se porte ainsi garant en contrôlant la qualité du travail pour avoir un SPG de qualité uniforme au niveau national et non hétérogène. A cela s'ajoute le coût de la certification en partie supporté par des partenaires, il est indispensable de songer à une autonomie du fonctionnement du SPG pour le permettre.

Aussi en termes de perspective, il s'agit pour le CNABio de travailler :

- Sur la prise en compte de la production animale dans la norme Burkinabè en production biologique ;
- Avec d'autres faitières AB/AE au niveau de la sous-région pour l'harmonisation des initiatives SGP en prenant en compte les spécificités de chaque pays ;
- À l'implication des organisations/faitières de consommateurs dans l'initiative SGP.

Quelques Images des activités SPG (Suivi- Audit participatif- Formation-Points de vente produits « Eco-Bio »)



Examen de conformité SPG avec les bénéficiaires sur des sites de production



Echange sur le SPG CNABio et ANABio Togo

Formation des producteurs sur le processus SPG

Inauguration d'une nouvelle boutique « Eco-Bio »

² AB/AE : Agriculture biologique/Agroécologique

5. Gérard Andriamandimby, Feno Rahelisoa, Fanja Ralamboranto, Jean-Yves Ramanamidona et Annita Razanadrakoto (Afdi Madagascar) - 21/4/22

Depuis novembre 2021, nous mettons en œuvre à Madagascar le projet intitulé : « *Les organisations paysannes et les communautés rurales se mobilisent ensemble pour promouvoir une agriculture responsable, résiliente et contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Régions Analamanga, Bongolava et Itasy* » (Projet Sanbonai). Ce projet est financé par la délégation de l'UE. L'objectif est de contribuer à la réduction de la malnutrition et l'insécurité alimentaire à Madagascar en :

- Améliorant et diversifiant la production agricole pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans les Régions Analamanga, Itasy et Bongolava
- Renforçant le rôle des agriculteurs/trices, citoyens/ennes, dans la gestion des services agricoles et dans le dialogue avec les différents acteurs du territoire (pouvoirs publics, secteur privé, etc.) pour une agriculture plus résiliente

Le projet vise trois résultats :

- R1. Les agriculteurs/trices s'organisent pour augmenter et diversifier leur production en maraichage, légumineuses, tubercules et céréales
- R2. Les agricultrices accèdent aux moyens de production pour la diversification agricole et se forment à la gestion d'exploitation pour une meilleure nutrition des familles et anticipation des chocs
- R3. Les OP se mobilisent et se concertent avec les autres acteurs du développement pour améliorer la qualité des produits mis en marché et développer une agriculture plus responsable et plus résiliente face aux aléas.

Plus spécifiquement, dans le R3, on prévoit de travailler sur la labellisation en :

- Assurant l'insertion des OP, via SOA dans la commission nationale de suivi de la loi sur l'agriculture biologique
- Travaillant sur une démarche qualité de type SPG avec les OP volontaires pour labelliser les paniers maraichers et les produits transformés : formation des acteurs, élaboration d'un cahier des charges et définition d'un système de contrôle, animation d'un Comité de régulation et de validation et mise en œuvre du système de contrôle interne.

Les référents du projet sont Feno et Jean-Yves.

Les différentes expériences du Burkina Faso partagées sur ce forum, autour du SPG, nous intéressent fortement et c'est pour ça que nous avons demandé à suivre ce forum avec vous. Nous démarrons juste sur le SPG, mais nous espérons pouvoir contribuer à partager nos expériences, dans d'autres domaines discutés au sein du forum.

6. ACED – Bénin - 25/4/22

Question 1 : Côté producteurs, avez-vous eu des expériences de labellisation de vos produits par un SPG ? Quel bilan en tirez-vous ?

Dans le but de faciliter l'accès des légumes agroécologiques produits à Sô-Ava (Bénin) à des marchés de masse qui paient un prix juste, ACED accompagne les maraichers qui sont dans la transition agroécologique à certifier leurs productions. Le choix de la certification a été porté sur les Systèmes participatifs de garantie (SPG), qui sont des systèmes de certification par les pairs, reconnus comme étant des dispositifs crédibles, pertinents et peu coûteux permettant aux producteurs de garantir que leurs productions ont respecté les principes de l'agriculture biologique.

Le processus de certification a démarré en octobre 2021 et plusieurs étapes ont été franchies : contrôle des sites de production par la FUPRO (porteur du SPG au Bénin) et l'Animateur Principal du SPG BIO-BENIN ; validation des sites de production, renforcement de capacités des producteurs sur les techniques et normes de production à respecter dans le cadre des SPG ; mise en place des instances locales de contrôle des candidats à la

certification ; formation des membres de ces instances sur leurs rôles et responsabilités ; et organisation des enquêtes par les instances de contrôle. Le processus est toujours en cours mais les leçons suivantes peuvent être tirées :

- Le SPG semble réellement être un dispositif inclusif qui permet d’accompagner et valoriser les efforts de transition agroécologique fournis par les agriculteurs, notamment à faible revenu.
- L’implication de consommateurs dans les instances de contrôle du SPG semble être un moyen efficace pour faciliter les achats de légumes et réduire les biais de perceptions que les consommateurs ont souvent eu en ce qui concerne la production biologique.
- Le processus reste cependant long lorsqu’il n’existe pas une offre nationale des SPG bien structurée qui s’adapte aux besoins des demandeurs de certification ; les temps de réponses aux demandes et d’établissement d’une feuille de route pouvant varier d’un processus à un autre dans un même pays.

7. APAD Sanguié – Burkina Faso – 26/4/22

Contexte

Depuis 2012, l’APAD-Sanguié soutient les paysans et paysannes du Burkina Faso, Région du Centre Ouest dans les communes de Réo et Dassa dans leur transition agroécologique : formations aux techniques agroécologiques en maraichage, appuis collectifs et individuels en petit matériel, aménagements des territoires, production de semences, etc. Depuis 2018, l’APAD soutient la structuration de l’Union des Coopératives Agroécologiques du Sanguié (UCAS) composée de 15 coopératives et plus de 500 membres. Pour répondre aux besoins de développement de la commercialisation des produits agroécologiques issus des coopératives, l’APAD a facilité et anime un système de certification participative (SPG Youlou Valnan), qui valorise la qualité et l’origine des produits commercialisés sur des marchés de niches : un marché hebdomadaire à Réo et deux boutiques à Réo et Koudougou.

Le système participatif de garantie mis en place par l’APAD repose sur la concertation entre les acteurs (du producteur au consommateur, incluant les acteurs de la commercialisation et les services techniques de l’Etat) et permet la transparence de l’information pour le consommateur et la reconnaissance de la qualité des produits maraichers agroécologiques. Son comité de vérification est composé d’une personne volontaire par organisation paysanne membre participe (soit 15 personnes volontaires pour un an avec un renouvellement chaque année) ainsi qu’un agent technique du domaine dont il est question (maraichage, élevage, eaux et forêts, etc.), un membre de l’APAD et enfin les consommateurs volontaires pour accompagner la dynamique.

Les avantages de ce SPG pour les producteurs :

Le SPG Youlou Valnan permet de rassurer les consommateurs sur la qualité des produits proposés sur les marchés. La charte de certification est adaptée aux conditions des producteurs car construite par les producteurs eux-mêmes. Elle est évolutive et est revue et améliorée régulièrement. Accessible aux petits producteurs car cout réduit (l’une des conditions pour obtenir le certificat est de payer ses droits de cotisations au sein de son organisation d’appartenance), le SPG inclut différents acteurs et donc permet des échanges entre producteurs, consommateurs, agents de l’état, commerçant, développe la confiance, facilite la création de relations sociales et humaines entre les acteurs, et contribue à la sensibilisation et la valorisation des produits agroécologiques.

Les points d’amélioration et enjeux actuels :

Difficultés de réaliser les comités de vérification car cela prend du temps, des déplacements et tout le monde n'en a pas les moyens :

La certification nécessite un coût quant aux déplacements du comité de certification. Pour le démarrage en 2020, l'APAD a accompagné le comité pour les sorties de vérification en prenant en charge les frais. Aujourd'hui, les frais d'adhésion des membres des coopératives viennent en appui aux frais de déplacement du comité de contrôle.

Comment être toujours sûr de la qualité, comment garantir la qualité, même au niveau des commerçants et des producteurs ?

Après les suivis contrôles qui donnent droit aux certificats, le comité réalise des visites inopinées auprès des producteurs en vue de s'assurer de la non utilisation des intrants de synthèse dans la production. Ces suivis sont également réalisés chez les Promotrices qui revendent les produits certifiés

Comment fixer les prix pour tenir compte de la saisonnalité des produits, tout en gardant une marge intéressante pour les producteurs tout comme les commerçants ?

En vue de garantir l'accessibilité des prix aux consommateurs, une base de données a été mise au point en vue de renseigner auprès des marchés ordinaires et auprès des producteurs certifiés, les prix des différents produits selon les unités de vente en gros et en détail pour permettre une marge aux promotrices mais aussi pour se conformer aux prix des produits conventionnels.

Comment garantir les volumes constants nécessaires sur les marchés pour fidéliser les consommateurs tout en évitant des surplus non vendus par les commerçants

Pour ce faire, l'APAD travaille sur la mise en lien avec d'autres fermes certifiées ECOCERT ou BIO SPG du CNABIO, pour garantir la disponibilité permanente des fruits et légumes.

Comment autonomiser les SPG : c'est l'APAD qui facilite aujourd'hui l'animation du SPG, en mobilisant les acteurs, en facilitant leurs rencontres et échanges. Comment pérenniser le système et responsabiliser les acteurs pour que le SPG fonctionne dans la durée sans alourdir ses charges de fonctionnement qui le rendrait moins accessible aux petits producteurs.

L'APAD a facilité de 2019 à 2021 l'animation du SPG, en mobilisant les acteurs, en facilitant leurs rencontres et échanges. En vue de pérenniser le système et responsabiliser les acteurs pour que le SPG fonctionne dans la durée, un cadre de concertation entre les responsables de l'Union, le comité de contrôle et les paysans certifiés a été mis en place et est animé régulièrement par les acteurs eux-mêmes en vue de faire le bilan des avancées, d'échanger sur les difficultés, de recueillir des propositions de solutions. Ce cadre de concertation et les divers ateliers d'échanges autour du SPG et de la vie des coopératives sont aujourd'hui animés par les acteurs eux-mêmes.

Les solutions en cours d'expérimentation :

L'APAD qui gère les points de vente des produits agroécologiques intègre aujourd'hui dans la filière des femmes promotrices qui sont en lien direct avec les producteurs et productrices agroécologiques, membres de l'union. Au lieu que l'APAD joue le rôle de facilitateur, ces promotrices sont en lien direct avec les producteurs et productrices pour mener la négociation de fixation des prix d'achat des produits et gérer les quantités d'approvisionnement nécessaires pour satisfaire la demande. En accord avec les échanges avec les promotrices, les producteurs devront s'assurer d'une offre des produits maraichers régulière et suffisante pour satisfaire la demande des promotrices. La réduction du temps et coût d'approvisionnement en produits par les promotrices repose sur la capacité de l'UCAS à fournir les produits diversifiés

en quantité demandée sur un point de rencontre unique. C'est l'interaction directe entre promotrices et producteurs et la recherche d'un intérêt économique des deux parties à maintenir la collaboration qui devrait permettre de pérenniser le système de commercialisation. Producteurs et promotrices ont alors un intérêt à garantir la qualité des produits telle que prévu dans le SPG à travers sa charte de qualité pour que la filière perdure et se développe.

8. Souleymane Yougbare, CNABio – Burkina Faso - 09/05/22

Merci bien pour l'opportunité de nous exprimer sur l'intérêt des politiques publiques au BF pour le SPG. En tant qu'acteur qui promeut le SPG au Burkina, nous pouvons dire malheureusement non, il n'y a pas de politique qui soutient le SPG directement. C'est (SPG) une initiative promue au niveau national par le CNABio et qui travaille avec ses acteurs et autres PTF pour mobiliser ses ressources. Néanmoins de façon indirecte, le ministère de l'agriculture du Burkina a validé avec les acteurs de l'AE/AB la stratégie nationale de promotion de l'agroécologie et son plan d'action la semaine dernière.

Cette stratégie, qui est une première au Burkina, est un référentiel coordonné par le ministère de l'agriculture en vue d'accompagner les acteurs et le secteur agroécologie. Dans ce même document, il est clairement mentionné dans l'analyse FFOM, au point: "**1.3. Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso** " / *Existence de normes biologiques pour la certification de produits issus de l'agriculture biologique.*"

Aussi en ce qui concerne **l'axe stratégique 1: amélioration de la gouvernance de l'agroécologie**, en son objectif 1.3: *faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie*, Deux effets sont attendus notamment l'effet (ii) EA 1.3.2 : *Des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles*. Ainsi donc de façon indirecte nous pouvons espérer un soutien politique à terme, au regard des objectifs du SPG dont

Garantir la qualité sanitaire des aliments, améliorer le revenu des producteurs agroécologique, développer le marché national en produits sains et écologique etc... qui s'inscrivent dans la vision/orientation de la stratégie nationale.

9. Christian Legay, Autre Terre – Burkina Faso - 09/05/22

Juste un point complémentaire au mail de Yougbaré, le point EA 1.3.2 a évolué suite à l'atelier national de validation de la stratégie pour le développement de l'agroécologie : « **le développement des marchés publics et institutionnels de l'Etat et des communes pour l'achat de produits agroécologiques ou biologiques. Les produits agricoles issus de l'agroécologie seront labellisés afin de les distinguer de ceux de l'agriculture conventionnelle** ».

La question de la labellisation de l'AE est soulevée pour différencier ceux de l'agriculture conventionnelle. Il restera aux acteurs (OP, ONG, privé, état) d'y réfléchir de sa faisabilité et de la différenciation éventuelle (ou non) entre un label bio SPG et un label AE dans le cadre des cadres de concertation des acteurs de l'AE. Autre alternative : avoir le label « Faire Faso » pour les produits de l'agroécologie.

10. Guillemette Lefort - Afdi, Karelle Coco - Fupro, Edgar Maxime Deguenon - ONG Hortitechs, Yvan Oustalet - Afdi Nouvelle-Aquitaine – Bénin - 11/05/22

Dans la sous-région, le Bénin a été le précurseur sur la mise en place du SPG, en 2011, avec l'appui d'Helvetas. Ces démarches se sont concrétisées en 2013, avec l'enregistrement à l'OAPI de la marque Bio SPG Bénin. En 2014, l'AMAP Bénin (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a reçu le premier certificat SPG, s'est engagée dans un système de commercialisation innovant (paniers de légumes, kiosques, puis ouverture d'une boutique). D'autres organisations ont ensuite rejoint le dispositif et la gamme de produits certifiés SPG s'est élargie (riz, jus de fruits, purée de tomates, ...).

Au départ d'Helvetas en 2016, la Fupro (Fédération des Unions de producteurs du Bénin), le plus large réseau d'OP au Bénin, a récupéré le portage du dispositif SPG. Elle l'anime, en mobilisant les personnes ressources qui ont participé à la fondation du SPG au Bénin. Afdi Nouvelle-Aquitaine, partenaire de la Fupro depuis 2010, l'accompagne dans l'appui aux OP sur différentes démarches de valorisation et de labellisation, de la qualité ou de l'origine (bio tierce, bio SPG, marque collective, IG...).

En 2020, poussés par la volonté de consolider le dispositif, et de le mettre à l'échelle pour favoriser l'émergence des marchés locaux pour le bio, la Fupro et Afdi, avec la contribution d'Edgar Maxime DEGUENON, ont mené un état des lieux du dispositif. Cette étude a permis de dresser les constats et d'identifier les priorités d'actions pour faire face aux enjeux actuels du SPG au Bénin :

- **Améliorer la visibilité de ce label, pour le diffuser plus largement**, car il a été noté :
 - Une non-reconnaissance du label par les consommateurs et les autorités.
 - Une méconnaissance de ce qu'il signifie, même par des consommateurs de produits certifiés.
 - Une confusion dans l'emploi du qualificatif « biologique » sur les étiquettes des produits sur les marchés béninois, à cause d'un manque d'encadrement de son utilisation, ce qui engendre un gros risque d'usurpation
 - Une méfiance envers les produits locaux très ancrée chez les consommateurs, entretenue par l'absence de standards nationaux, de mécanismes de contrôle, et de communication par les autorités.
- **Rendre le dispositif viable en repensant son fonctionnement**, pour permettre son autofinancement – ce qui devrait être fait dès le lancement de tout nouveau dispositif SPG –, car il a été noté :
 - Un manque de moyens financiers, qui limite ses actions
 - Un déficit d'animation et de pilotage du dispositif
 - Un frein au bon déroulé des visites de contrôle : le non-défraiement du transport des producteurs et consommateurs, qui réalisent bénévolement ces visites sur site.
- **Accompagner toute structure désireuse d'intégrer le SPG dans sa stratégie de commercialisation, de production et d'accès aux intrants**, en ciblant dès le début des points de vente rémunérateurs, et en ajustant la stratégie de production sur les volumes absorbables et prix permis par ce marché.

Afin de créer un cadre de concertation et répondre à ses enjeux, un projet, financé par la région Nouvelle-Aquitaine et co-mis en œuvre par Afdi, Fupro et Hortitechs a été lancé fin 2021, pour 3 ans. Il vise le renforcement du dispositif, par le recrutement d'un animateur SPG et l'implication de partenaires techniques du nord (notamment avec Interbio Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession bio qui apportera son expertise sur la complémentarité des cahiers des charges entre les différents labels bio et la question de la nature et du niveau souhaitable de reconnaissance officielle ou non du SPG).

Comme évoqué précédemment sur ce forum, nous pensons que le label SPG apparaît comme une opportunité de créer un label local bio mais aussi agroécologique officiellement reconnu dans la sous-région. Si l'harmonisation du cahier des charges SPG dans la sous-région paraît un avantage évident pour augmenter les possibilités de commercialisation rémunératrices pour ces produits, il sera néanmoins nécessaire de vérifier que le processus de confiance se maintienne d'un pays à un autre, en opposition à la garantie locale sur laquelle repose ce processus.